N° 309. **Jeudi 28 Décembre 1848.** **19me Année.**

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, [illegible] et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*

LA HAYE, MERCREDI 27 DECEMBRE.

La bibliothèque des ouvrages et romans nouveaux que le *Journal de La Haye* fait distribuer depuis le mois de juillet dernier à ses abonnés ayant droit à cette distribution, se compose en ce moment de :

Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e volumes, pour être continué;

Une Veuve inconsolable par Méry, 2 volumes ;

Les Grands Danseurs du Roi par Charles Rabou, 3 volumes ;

Les Sept Péchés Capitaux, *l'Envie* par Eugène Sue, cinq volumes.

Les Mémoires d'Outre-Tombe, par Chateaubriand, 1, 2e, et 3e volumes, pour être continué.

Pendant le trimestre prochain, commençant le 1er janvier 1849, le *Journal de La Haye* continuera la publication des *Mémoires d'Outre-Tombe*, achèvera *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques* et reprendra la publication des *Sept Péchés Capitaux*, *la Colère*, par Eugène Sue.

—

Les personnes qui s'abonneront pour un an, commençant le 1er janvier 1849, recevront en prime les ouvrages et romans nouveaux de la Bibliothèque du *Journal de La Haye* qui auront paru avant cette époque.

Revue Politique.

Les fêtes nationales n'ont pas manqué à la France depuis dix mois : et la fête de l'Arc-de-Triomphe, pendant laquelle eut lieu la distribution des drapeaux ; et la fête du Champ-de-Mars, où parurent les députations des quatre-vingt-six départements ; et tant d'autres cérémonies accomplies sous le patronage du gouvernement provisoire, de la commission exécutive, de tous les pouvoirs enfin qui ont passé ou pesé sur la France depuis le 24 février. Mais une vague tristesse semblait présider à chacune de ces solennités ; on eût dit que le peuple de Paris se livrait, malgré lui, à ces joies officielles, qu'un sinistre pressentiment le suivait au milieu de ces ovations bruyantes, qu'il fût comme en défiance contre ses gouvernants et lui-même.

[illegible] période que la France vient de traverser lui a paru comme un jour gris et sombre, comme un ciel toujours menaçant, à l'horizon duquel se levaient incessamment de sinistres nuages. Les grandes élections qui viennent d'avoir lieu ont eu au moins cet heureux résultat de dissiper les incertitudes, de calmer les terreurs des amis de l'ordre social. En portant au sommet de l'édifice républicain un chef sorti de l'urne électorale, la majorité du pays s'est donnée à elle même une garantie sérieuse. Elle a, en quelque sorte, élevé de ses mains la barrière qui doit la défendre, au moins pour quelques temps, contre les tentatives des écoles anti-sociales. Ce n'est pas, à coup sûr, une garantie complète ; ce n'est pas encore le port que la France a trouvé dans l'élection de son président, mais c'est au moins une anse tutélaire, une suffisante relâche pour reposer provisoirement le malheureux vaisseau, depuis longtemps fatigué pour la tourmente révolutionnaire.

En assistant pour la première fois, depuis bientôt un an, à une fête publique, la ville de Paris avait à manifester sa satisfaction et ses espérances en face du premier gouvernement régulier que vient de lui donner la constitution républicaine. Aussi cette grande revue, cette solennité, annoncée depuis plusieurs jours pour dimanche dernier, s'est-elle passée avec calme et dignité, suivant tous les détails qui nous parviennent aujourd'hui et que nous publions plus loin. Dès la veille, les colonels des diverses légions avaient pris des mesures afin de prévenir toute manifestation fâcheuse, d'éviter tous les cris qui pourraient ne pas être en harmonie avec la constitution. Ces mesures ont été couronnées du plus entier succès. Tout s'est passé avec calme, avec la gravité d'une population intelligente et éclairée qui ne veut pas donner à d'heureuses expérances une expansion peut-être imprudente. On veut de l'ordre, on a donc fait une démonstration en faveur de l'ordre. Il faut souhaiter désormais à la nation française, pour son repos et celui du monde, non pas un attachement enthousiaste, mais un attachement durable au gouvernement qu'elle s'est donné.

Le gouvernement se constitue en France. Il aspire à devenir régulier, à donner la confiance qu'inspirent à l'intérieur le respect des lois, au dehors le respect des traités. Les premiers actes sont des nominations. Ces nominations ont jusqu'à présent rencontré l'assentiment à peu près général.

On croit qu'une tentative d'interpellations va fournir immédiatement à l'assemblée nationale l'occasion de faire connaître ses dispositions. Les commandements confiés au général Changarnier et au maréchal Bugeaud en seraient le prétexte. Il est possible que l'assemblée nationale désire conserver le droit qu'elle a eu jusqu'ici de s'immiscer dans tous les actes d'administration du pouvoir. Ce serait une faute qui précipiterait sa chute. Elle rencontrerait à l'instant même une double barrière, celle du nouveau gouvernement, celle du peuple. Quoique la source des deux pouvoirs soit la même, les six mois qui se sont écoulés entre la formation du premier et celle du second, établissent en faveur de ce dernier une supériorité qu'on ne peut pas impunément contester.

Le programme que le ministère Odilon Barrot a dû communiquer hier à l'assemblée nationale, est, dit-on, de nature à rassurer de la manière la plus nette sur ses tendances ; il maintiendra la forme républicaine, mais il reprendra les mots sacramentels de la politique des dix-huit dernières années : l'ordre et la liberté.

La nouvelle donnée par quelques journaux français et que nous avons reproduite hier, d'un accord entre la France, l'Autriche et Naples, pour replacer le saint-père sur le trône pontifical, est démentie aujourd'hui par le *Moniteur* ; cet organe officiel déclare que la nouvelle administration n'a encore pris aucune résolution relativement aux affaires italiennes.

L'Angleterre est restée à peu près étrangère au grand mouvement qui agite l'Europe depuis près d'un an, et les révolutions qui se sont succédé, ont détourné quelque peu les regards du royaume-uni. Mais bientôt sans doute, il faudra les reporter de ce côté. La session du parlement qui va s'ouvrir, offrira, selon toute apparence, un très-vif intérêt. Ce ne sont pas seulement les questions extérieures qui lui donneront une grande animation, bien que des débats importants ne puissent manquer d'être soulevés à propos de la conduite que le gouvernement anglais a tenue ou doit tenir dans les questions européennes agitées en ce moment. Mais les questions intérieures fourniront aussi l'occasion de discussions d'une haute importance. Deja on annonce que M. Cobden vient de se mettre à la tête d'une nouvelle ligue pacifique, formée dans le but de provoquer de grandes réductions dans les dépenses du royaume-uni, afin d'arriver à un dégrèvement continu dans les droits de douanes et d'accises. On doit s'attendre à une lutte des plus vives.

Un correspondant de Londres nous communique une nouvelle qui serait de la plus haute importance, si elle venait à se confirmer. Il dit savoir que lord John Russell va présenter au parlement un bill qui imposerait de cinq schellings par quarter, le froment étranger. En agissant de la sorte, le but du premier ministre serait double, à savoir d'assurer au trésor une recette assez considérable, et de protéger l'agriculture anglaise contre une importation exagérée de grains exotiques.

Les dernières nouvelles que nous recevons de la malheureuse république gouvernée nominalement aujourd'hui par le général Herrera sont des plus tristes. Le pays est partout couvert de pillards, de voleurs ou d'Indiens révoltés qui promènent en tout lieu le fer et la flamme. Désolés par des maux qu'ils se reconnaissent impuissants à guérir, les Etats qui composent la confédération mexicaine appellent de tous leurs vœux la race énergique qui a accompli tant de merveilles dans l'Amérique du Nord.

Une invincible fatalité, que secondent les plus hardis aventuriers, les pousse à se jeter dans les bras de leurs voisins, et c'est sans doute à les recevoir que s'emploiera la modération du général Taylor, bien qu'il ait été porté au pouvoir par un mouvement de réaction contre l'esprit de conquêtes.

Le *Journal Officiel* publie le traité conclu entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, le 4 mai 1818 sur la suppression de la traite. Ce traité a deux annexes : les articles additionnels à ce traité du 31 décembre 1822, 25 janvier 1823, 7 février 1837 et 31 août 1848.

Nous ferons connaître ces documents dans un de nos prochains numéros.

Au moment où nous mettons sous presse, le courrier de l'Allemagne ne nous est pas encore parvenu.

Les frères Langenhuysen, imprimeurs à La Haye, se proposent de publier, par le moyen d'une souscription, la traduction du rapport de la commission d'enquête nommée par le parlement britannique, et chargée d'examiner quelle est l'action que les lois de navigation exercent sur le commerce, la navigation et l'industrie.

Le *Staats-Courant*, en appelant l'attention sur cette publication, s'exprime ainsi :

« Sous plus d'un rapport, il est à désirer que le public s'intéresse à cette entreprise, afin que l'exécution en puisse être assurée.

» Certes, bien que l'enquête à laquelle cette commission s'est livrée, n'ait eu à s'occuper que de l'action des lois anglaises sur la navigation, connues sous le nom de *Acts of navigation*, il était tout naturel qu'une question, examinée par quelques-uns des premiers économistes de l'Angleterre et s'adressant à des hommes qui ont une connaissance approfondie des intérêts du commerce et de la navigation et de toutes les branches qui s'y rattachent, il était tout naturel, disons-nous, que l'examen de cette question mit en lumière un grand nombre de particularités, utiles à connaître et, sous un point de vue général, du plus haut intérêt pour tout négociant et tout homme d'Etat.

» Mais ce rapport ne s'occupât-il même que de l'action des lois sur la navigation anglaise, c'est dans ce moment surtout que les questions qu'il soulève ont une importance bien plus grande que ne pourrait offrir une simple question d'intérêt national.

» Personne ne met en doute qu'un jour, vaincues tôt ou tard par une constante opposition, les lois anglaises sur la navigation, ce dernier rempart des protectionnistes, n'aient la même destinée que les lois sur les céréales. Le rapport même indique à chaque page qu'un pareil résultat est inévitable. Mais ce résultat ne s'obtiendra certainement pas, sans exercer à son tour une grande influence sur la législation commerciale des autres Etats européens, et sans mettre sérieusement partout en question s'il est à désirer que l'on maintienne la protection, encore accordée presque partout aujourd'hui, dans une proportion plus ou moins étendue, au pavillon national.

» C'est principalement sous ce point de vue qu'il faut recommander le rapport de la commission britannique à l'étude de ceux qui veulent connaître l'action et les résultats d'une législation protectrice relative à la navigation et qui, se méfiant de toute considération théorétique, n'acceptent que les décisions de l'expérience pratique.

» Une étude sérieuse et approfondie du travail de cette commission qui, par préférence, a appelé auprès d'elle les hommes dont les opinions étaient le plus diamétralement opposées, et s'est elle-même placée sur le terrain de la plus complète neutralité, contribuera plus que tout autre étude à écarter les illusions et les préjugés qui si souvent, en pareilles matières, obscurcissent les idées les plus claires.

» Une connaissance approfondie de cette question aura pour résultat que les opinions se rallieront et se prêteront un mutuel concours, là où l'ignorance et de fausses appréciations avaient semé la division et la mésintelligence. »

Le congrès des Etats-Unis vient de se réunir à Washington et de reprendre ses travaux. Son président, M. Polk, dont les fonctions doivent expirer le 4 mars 1849, vient d'adresser aux deux chambres son dernier message. Ce document dont nous avons reproduit dans notre numéro de dimanche un des passages relatifs à la politique étrangère, a pris cette année une dimension effrayante ; nous avons même hésité un instant à le reproduire dans nos colonnes à cause de son étendue, mais nos hésitations ont cessé devant l'importance des renseignements que contient et des questions que traite le message présidentiel. Nous en commençons aujourd'hui plus loin la publication que nous continuerons sans interruption.

Suivant l'exposé de M. Polk, les Etats-Unis sont en paix avec tout le monde, et grâce aux efforts d'une diplomatie persévérante et habile, qui a su mettre à terme un grand système de traités commerciaux, le commerce américain se développe suivant une progression toujours croissante.

Les finances de l'Union sont dans une situation prospère ; elles annoncent un excédant de recettes de douze millions, et un accroissement continu dans le revenu public, accroissement qui permettra de rembourser en quelques années l'emprunt contracté pour la guerre du Mexique, et d'éteindre ainsi immédiatement la seule dette qui grève le trésor des Etats-Unis.

Le président prend occasion de la guerre du Mexique pour démontrer contre l'opinion souvent émise par les publicistes, qu'une république, même fédérale comme celle des Etats-Unis, est parfaitement en état de soutenir une guerre hors de chez elle, et de faire des conquêtes. M. Polk fait l'éloge des institutions militaires des Etats-Unis, et constate que leur armée, opérant à 700 lieues de Washington, a toujours été [illegible], n'a jamais manqué de recrues volontaires, et n'a jamais rien eu à désirer sous le rapport des approvisionnements, des munitions et du comfort, tant l'organisation de tous les services est parfaite.

Les adversaires de M. Polk lui ont toujours reproché la politique guerroyante qu'il avait héritée du général Jackson, et au nom de laquelle il a été élevé à la présidence en 1844. M. Polk ne se justifie pas : à peine arrivé au pouvoir, il a tenu ses engagements de parti, il a eu pour lui le succès ; il ne lui paraît pas qu'on puisse exiger davantage. Aussi s'attache-t-il à faire un magnifique tableau des conquêtes que cette politique guerrière a values aux Etats-Unis.

En quatre années on a envahi et annexé le Texas aux Etats-Unis, on a fait prévaloir leurs prétentions à la possession d'une partie de l'Orégon, on a acquis par le traité de Mexico le Nouveau-Mexique et la Haute-Californie. Il est constaté que les territoires arrachés au Mexique ont une étendue égale au tiers du territoire primitif de l'Union, et que, réunis à l'Orégon, ils égalent la moitié de ce territoire. Avec ces adjonctions les Etats-Unis égalent en superficie l'Europe entière, moins la Russie. Ils ont actuellement trois grandes frontières maritimes sur l'Atlantique, sur le golfe du Mexique, et sur l'Océan Pacifique et deux mille lieues de côtes.

Aux yeux de M. Polk, l'Union, loin de relâcher ses liens par la conquête, se fortifie à mesure qu'elle s'étend et chaque acquisition ajoute à ses forces comme à sa grandeur. C'est bien là la théorie du parti qui rêve l'extension de la puissance des Etats-Unis sur tout le continent américain.

Nous devons faire remarquer la partie du message de M. Polk qui concerne la Californie, parce qu'elle montre jusqu'à quel point les Américains s'étaient rendu compte des avantages que leur assurerait la possession de cette province, et qu'elle explique les efforts qu'ils ont faits pour s'en rendre maîtres à tout prix. On y trouvera d'ailleurs des détails authentiques sur les fameuses mines d'or dont la découverte a eu tant de retentissement.

Le président rappelle dans son message qu'il est urgent de donner, par un bill, une forme provisoire de gouvernement à la Californie, comme on l'a fait pour l'Orégon. Le rejet du bill, présenté dans la session précédente, a mis le gouvernement dans l'impuissance d'établir, en Californie, des ports d'entrée, d'y percevoir les droits de douane, et d'y lever aucune des taxes publiques. Le pays est resté sous l'administration du commandant militaire, auquel il n'a pas été possible de donner des forces et une autorité suffisantes.

Ici se présente la question la plus grave qui divise les partis aux Etats-Unis. Le bill relatif à l'organisation de la Californie n'a pas été voté dans la dernière session du congrès, parce que le sénat et les représentants n'ont pu se mettre d'accord. Il s'agit de savoir si l'esclavage pourra être introduit en Californie au-dessous de 36° 30', au sud de ce qu'on appelle la ligne du Missouri. Le sénat où les démocrates dominaient, avait adopté, par concession aux Etats à esclaves, l'idée de prolonger jusqu'à l'Océan-Pacifique la ligne de démarcation entre le sol libre et

es Etats à esclaves. La chambre des représentants, où les whigs étaient en majorité, rejeta ce bill et en vota un autre sur la base du *proviso de Wilmot*, lequel fut rejeté à son tour par le sénat.

La situation n'a pas changé cette année: la majorité des whigs s'est accrue dans la seconde chambre; les démocrates, pendant deux ans encore, domineront dans le sénat. Trouvera-t-on un moyen terme qui satisfasse les deux chambres? Bien des tentatives ont été essayées dans ce but, et on réussirait à tout concilier si, derrière les sénateurs et les représentants, ne se trouvaient pas les Etats à esclaves, qui protestent de leur détermination de briser l'Union plutôt que de céder sur ce point, et les Etats libres, qui déclarent qu'ils sont las de faire des concessions aux exigences de la minorité. Le message développe fort longuement les raisons qui font pencher le président pour la solution qu'avait préférée le sénat américain.

L'un des principaux actes de l'administration de M. Polk a été de substituer au tarif protecteur de 1842 établi par les whigs, un tarif qui écartait tous les droits prohibitifs, pour y substituer des droits spécifiques. Le président constate que le produit des douanes, loin d'avoir diminué, s'est accru de quatre millions, et il affirme que l'industrie nationale n'a pas reçu de cette révolution douanière le coup dont elle se disait menacée. Les manufacturiers de New-York et de la Pennsylvanie, en votant cette année contre le candidat démocrate, et en élevant le général Taylor à la présidence, auraient-ils voulu montrer à M. Polk qu'ils étaient d'un avis contraire au sein.

Il est une autre création de son administration que M. Polk paraît avoir à cœur de défendre, c'est l'institution de la trésorerie d'Etat, pour recevoir le produit des taxes publiques, qui était auparavant au compte du gouvernement dans les Banques des Etats, lesquelles se chargeaient d'acquitter à présentation les mandats du ministère des finances. La trésorerie a été vivement attaquée par les adverseires de M. Polk, et dans l'espoir de sauver son œuvre, le président y propose de légères modifications.

Il faut aussi remarquer tout ce que dit M. Polk des développements qu'a reçus la marine à vapeur des Etats-Unis, et des résultats avantageux qu'ont donnés les efforts faits pour améliorer le service des lettres.

Après avoir fait cet intéressant exposé des progrès de son pays, le président, en terminant, rappelle que sa magistrature a coïncidé avec des temps féconds en événements, et il exprime l'espoir que le jugement impartial de l'opinion publique ne lui sera pas défavorable.

Nouvelles d'Italie.

D'après les nouvelles de Bologne du 15 décembre, le podestat de cette ville, M. Zucchini, venait d'envoyer à Rome son refus de faire partie de la commission de gouvernement à laquelle il avait été nommé le 11. Ce refus était pressenti d'avance, ainsi que nous l'avions annoncé déjà.

Rome est tranquille. Un temps d'arrêt se manifeste d'une manière assez remarquable dans les mesures violentes, qui semblaient devoir précipiter leur cours. On attend peut-être pour recommencer que l'impossibilité de constituer la commission exécutive serve aux meneurs de prétexte pour établir un gouvernement provisoire de leur façon. Par compensation au refus du podestat de Bologne, les deux clubs de cette ville, le cercle populaire et le cercle national italien, ont voté une adresse aux députés et au peuple de Rome pour leur déclarer que Bologne ne se sépare pas d'eux, et que tous les patriotes bolonais sont animés des mêmes sentiments que la capitale.

TURIN, 20 DÉCEMBRE. — Le nouveau ministère, voulant donner l'exemple, au milieu des charges financières qui pèsent sur le pays, a réduit les appointements de chacun de ses membres à 15,000 fr.

On assure que très prochainement le marquis de Montezemolo partira pour Rome en mission extraordinaire.

— Dans sa séance du 19 décembre, la chambre des députés de Turin a voté un subside de 600,000 fr. par mois à Venise, tant que dureront les hostilités. La discussion a été longue: M. Pinelli proposait, à titre d'amendement, que le subside fût servi en vivres et en combustibles au lieu d'argent. Cet amendement a été rejeté.

M. Pinelli a attaqué ensuite le ministère à l'occasion de ce qui s'est fait à Gênes. Il trouve mauvais que la garde des forts soit confiée à la garde nationale et que le ministère ait proclamé la constituante italienne.

Le ministère a répondu que la garde nationale méritait toute la confiance dont on lui donnait la preuve. Quant à la constituante italienne, elle est le vœu et l'espérance des peuples italiens, et déjà le ministère a ouvert les négociations avec les gouvernements de Rome et de Toscane pour la réaliser de la manière la plus conciliante pour les diverses opinions.

Le nombre des votants sur la loi du subside de Venise était de 141. Majorité, 71; votes favorables au projet, 117; votes contraires, 24.

La chambre des députés, en votant le subside mensuel pour Venise, s'est levée comme un seul homme, faisant entendre ce cri: *Vive Venise!* M. Tecchio, Vénitien, et l'un des nouveaux ministres, a répondu avec émotion au nom de sa patrie, aux frères subalpins qui lui viennent en aide. Il a témoigné toute la reconnaissance que lui inspirait cette conduite généreuse.

— Avant-hier, il s'agissait de la dissolution de la chambre; hier il n'en était plus guère question; aujourd'hui on en parle plus que jamais. On considère cette mesure non-seulement comme très utile, mais encore comme indispensable pour le cabinet actuel.

— Le *Tempo* dit que la décision qui nomme les membres de la commission gouvernementale de Rome, a été votée à la majorité de 86 voix contre 16.

— Nous extrayons de l'*Ami de la Religion* les passages suivants de sa correspondance de Rome:

« Mais ce que vous ignorez peut-être, ou du moins ce sur quoi vous ne pouvez avoir très-difficilement une idée exacte, c'est la manière dont ces votes sont obtenus: des cent membres qui composent la chambre des députés, il est bien rare qu'on parvienne à en réunir cinquante ou cinquante-et-un, juste le nombre suffisant pour faire arriver à ce résultat, il n'y a pas de promesses ou de menaces que l'on n'emploie; je ne serais pas étonné qu'un de ces jours on n'invitât ces malheureux représentants à aller coucher au château Saint-Ange, pour ne plus éprouver l'inquiétude de les voir s'échapper.

» L'expiation commence pour eux, et il faut avouer qu'avec le caractère et le courage que nous leur connaissons, c'est une expiation douloureuse.

» En arrivant à la chambre, ils sont accueillis par des groupes menaçants qui leur intiment avec hauteur et brutalité leurs volontés; ils doivent traverser ainsi la place de la chancellerie et gravir ces degrés teints encore du sang de M. Rossi.

» Entrés dans la salle de leurs délibérations, ils n'aperçoivent dans les tribunes que des figures sinistres, disposées à leur demander compte à leur sortie des votes qu'ils doivent donner publiquement. Je n'exagère rien; il y a peu de jours, le député Pantaleoni, connu cependant pour ses opinions exagérées, ayant fait un rapport que les habitués des tribunes n'ont pas trouvé à leur gré, a été prévenu qu'ils avaient décidé de le poignarder lorsqu'il quitterait la chambre; il a apprécié, en sa qualité d'Italien, ce qu'un pareil avertissement avait de sérieux, et il s'est échappé prudemment par une porte dérobée.

» La chambre des pairs, *Alto consiglio*, est traitée avec moins de révérence encore. Il est si bien convenu qu'elle ne doit être qu'un bureau d'enregistrement, qu'on ne lui fait pas même l'honneur de l'opprimer. »

— On lit dans la correspondance de Rome, du 11 décembre, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*:

« Ces jours derniers, trois courriers russes sont passés par notre ville. Hier, il est arrivé des provinces trois estafettes; deux venaient de Civita-Vecchia et d'Ancône pour demander de l'argent; la troisième, arrivée de Ferrare, a apporté la nouvelle que les Autrichiens avaient passé le Pô.

» Le trésor est dans une extrême pénurie. Samedi dernier, il n'y avait plus dans les caisses de l'état que 45,000 scudi. Les nouveaux bons votés par la chambre n'ont pas encore été mis en circulation; on croit qu'ils ne seront pas acceptés dans les transactions.

» Le 15 de ce mois, le saint-père tiendra un consistoire à Gaëte; il y nommera deux cardinaux, Mgr. Roberti, auditeur de la chambre, et onze évêques. »

— On écrit de Rome, le 14 décembre, à l'*Alba*:

« Il n'y a rien de nouveau. Ce soir, les cercles de notre ville présentent aux chambres une adresse demandant la convocation immédiate de la constituante. »

Le *Pensiero italiano* reproduit, d'après la *Calambrone*, la nouvelle suivante, sous la rubrique de Livourne, le 19 décembre:

« Au moment de mettre sous presse, un vapeur nous apporte la nouvelle que le ministère romain a donné sa démission en masse. »

— Nous avons sous les yeux, dit le *Conciliatore*, une lettre de Gaëte, du 14, où il est dit: Demain, on attend une nouvelle députation de Rome, qui paraît devoir être favorablement reçue par le pape.

Dans une seule semaine les revenus de l'octroi romain ont baissé de 16,000 écus, c'est-à-dire de près de 90,000 f. Rome se dépeuple peu à peu. Toutes les personnes qui faisaient des dépenses s'éloignent. La misère deviendra affreuse. Le trésor est sans ressources; on crée des bons à mesure que le besoin s'en fait sentir: c'est un papier monnaie déjà très-déprécié; une catastrophe financière viendra tôt ou tard. En perdant le pape, Rome a tout perdu. On espère faire ressources par la vente des biens du clergé; mais, sans la sanction du pape, on ne trouvera pas d'acheteurs. De quelque côté qu'on l'envisage, la situation de Rome est déplorable. Les Français sont mal vus par tous les ennemis de la papauté et de l'Eglise. Il y a quelques jours, on jouait au théâtre les Vêpres siciliennes. Au moment où l'on poignarde les Français, il y a eu un hourra d'applaudissements, et l'on a redemandé ce passage.

— Le pape a adressé au comte de Spaur la lettre suivante:

« L'aide et l'appui que nous avons reçus de vous, M. le comte, lors de notre départ de Rome, nous fait un devoir de vous donner une preuve de notre gratitude. C'est pourquoi nous vous nommons grand'croix de l'ordre de Pie, et votre fils Maximilien, chevalier de celui du Christ.

» Nous espérons toutefois que des circonstances plus propices nous permettront bientôt de vous témoigner tous nos sentiments. Et en attendant nous prions le Très Haut de répandre ses grâces sur vous, sur la comtesse votre épouse, ainsi que sur votre fils.

» Recevez la bénédiction apostolique que nous vous donnons dans l'effusion de notre cœur.

» Gaëte, le 27 novembre 1848. PIE IX. »

— *Il nazional* (de Florence) du 18 décembre rapporte, sans la garantir, la nouvelle que le pape songerait à résider à Civita Vecchia sous la protection d'une flotte anglo-française. Son ministère serait ainsi composé: Card Antonelli, président du conseil: Mantonari, intérieur et police; L'abbé Romini, instruction publique; Bevilacqua, finances; Ricci, commerce; Zucchi, guerre. Le ministre de grâce et justice n'est pas désigné.

On a reçu à Livourne une nouvelle méritant confirmation: celle de la démission collective des membres du ministère romain.

ANCÔNE, 13 DÉCEMBRE. — Il a été publié ici un avis pour la mise en adjudication de l'approvisionnement de la flotte française dans nos eaux. Le contrat est pour 3 mois.

Le capitaine du port d'Ancône a adressé le rapport suivant, en date du 11 décembre:

« Ce matin, à huit heures et demie, la frégate à vapeur française l'*Asmodée* a jeté l'ancre ici; elle vient de Venise, elle est commandée par M. Legris et porte 252 hommes d'équipage, plus un passager. Le commandant paraît avoir reçu l'ordre de rester ici quelque temps, car il a mouillé à l'abri du môle. L'*Asmodée* porte son pavillon au mât de misaine, parce qu'il a à bord le contre-amiral Rigodit. »

On apprend d'Ancône que toute la flotte sarde a dû quitter ce port le 13 pour faire une course à Venise et à Trieste. Les bateaux à vapeur reçoivent dans ce moment 1,200 hommes de divers contingents italiens; les frégates sont prêtes à les escorter. Le commandant des forces navales autrichiennes a été changé; le contre-amiral Sordo a remplacé M. Gudriatzki dans ce commandement. Il a déclaré que si les hostilités recommençaient, il détruirait la flotte sarde.

Nouvelles d'Allemagne.

Les journaux de Francfort nous apportent aujourd'hui la nouvelle de la prise de Raab par les troupes autrichiennes.

Dans une des dernières séances de la diète de Kremsier on a procédé à l'élection d'un nouveau président. Cette fois M. Smolka a succombé. C'est M. Strobach qui a été nommé; c'est là un échec pour le parti allemand.

Le prince Paul Esterhazy, que les révolutionnaires hongrois tenaient prisonnier, est arrivé à Vienne.

Les troupes impériales sont entrées à Presbourg au milieu de l'allégresse générale. La garde nationale avait déjà déposé ses armes et le peu de troupes magyares qui s'y trouvaient s'étaient retirées. Les prolétaires, après avoir reçu la nouvelle de l'entrée victorieuse du lieutenant-feld-maréchal Simunich à Tyrnau et de l'approche du général Wohna, s'étaient enfuis. Le maréchal prince Windischgrätz était hier soir à Gattendorg. Le ban marchait sur Hochstrass.

Les nouvelles de Semlin du 15 mandent qu'il y arrive des fugitifs d'Orsova, parce qu'on craint que les Magyares n'attaquent cette ville. On attendait avec anxiété le commencement des opérations de l'armée venant de Vienne; c'est alors que les Raiters et les Serbes prendront l'offensive contre Pesth et Weisskirchen. Des fugitifs arrivés de Pesth à Altenbourg disent que la nouvelle de la marche de l'armée impériale contre Kaschau, de même que la chute de cette ville importante, était déjà connue à Pesth le 13, et y aurait répandu une terreur panique dans la fraction de Kossuth. La poste part aujourd'hui regulièrement pour Presbourg.

On écrit d'Hermanstadt que l'armée hongroise a franchi la frontière de la Transylvanie et n'a plus reparu dans cette province.

Kublitza, le roi de la Beukwinne, est fait prisonnier.

Nous avons annoncé hier que la diète de Kremsier a reçu communication d'un projet d'organisation administrative et politique de l'empire, nous publions ci-après l'analyse de ce projet important:

Dans la commune proprement dite, le projet admet les cantons, les arrondissements et les départements. Une commune libre a une action qui lui est propre, inhérente, ou une action que l'Etat lui confère. La première s'étend à tous les intérêts de la commune; la seconde à certaines affaires spéciales. La première ne connaît d'autres limites que celles posées par la loi et par l'intérêt général; la seconde émane d'une délégation particulière et doit se conformer au but qui lui est prescrit.

Cet exposé des principes généraux fait connaître clairement toute la distance qui séparera l'organisation administrative des Etats de l'Autriche de celle qu'ils ont eue jusqu'à ce jour. Inspiré par les idées sages du progrès politique et de l'émancipation civile et morale des hommes, le projet actuel aura en outre le mérite d'établir sur toute la surface de l'empire, non seulement l'uniformité, mais aussi l'unité administrative.

En séparant enfin l'administration judiciaire et en renfermant chacune dans leur sphère distincte, le projet abolira les abus et la confusion qui résultait de la réunion de ces deux branches d'administration, et qui étaient d'autant plus déplorables qu'ils mettaient souvent aux prises les intérêts généraux avec les intérêts des privilégiés et ceux du pouvoir central. Comment pourrait-on songer, en effet, à la satisfaction de ces intérêts lorsque, à côté de la justice patrimoniale, dont les arrêts ne relevaient que de commissaires impériaux, il n'y avait pour régler toutes les autres affaires de la commune, que des conseils nommés par le gouvernement, et sur des listes dressées par le gouvernement lui-même? L'arbitraire y jouait nécessairement un grand rôle. Le principe d'élection n'était point admis, la volonté des citoyens ne pouvait être ni connue, ni exprimée. La commune était esclave de l'Etat.

Le projet nouveau n'écarte pas toute l'influence de l'Etat sur la commune, mais il ne l'absorbe pas dans le premier; au contraire, il l'affranchit, il lui accorde un droit plein et entier de voir, d'agir et de se mouvoir par elle-même; il base tout sur l'élection libre. Il complique seulement peut-être trop le jeu de ce principe, et fait craindre qu'il ne devienne, par cette raison, difficile dans son exécution pour ne pas dire illusoire dans ses résultats. L'intelligence politique commence à peine à se faire jour dans certaines provinces de l'empire. L'intérêt moral, seule récompense attachée à l'exercice des fonctions gratuites, y suffira-t-il pour engager tout le monde, les électeurs aussi bien que les élus, à faire leur devoir? Le mode des élections, étant, comme nous allons voir, assez compliqué, n'en résultera-t-il pas des lacunes ou des entraves, propres à faire intervenir le gouvernement aux lieu et place des électeurs négligents?

Quoi qu'il en soit, il restera toujours un grand principe conquis, le principe de la libre organisation des communes.

Passons aux dispositions spéciales du projet.

La commune dépend de l'impôt ou du cadastre. Plusieurs petites communes peuvent se réunir en une seule, de même qu'une grande commune peut se partager en fractions, sans autres formalités que l'autorisation du conseil de l'arrondissement. Les villes d'une certaine importance peuvent demander à avoir une organisation spéciale. Elle ne pourra toutefois leur être accordée que par une loi.

Pour être membre de la commission, il faut être natif de l'Autriche, ou d'un pays quelconque de la confédération germanique, ou, enfin, avoir le droit de bourgeoisie en Allemagne. Pour être bourgeois, citoyen (*Gemeinde Bürger*), il faut ou payer l'impôt direct, ou acheter ce droit, ou l'obtenir comme titre honorifique. Quatre ans de séjour non interrompu dans la commune suffisent à un étranger pour en devenir membre.

Le droit d'élection appartient principalement aux bourgeois de la commune. Les simples membres jouissent comme eux de tous les autres droits et avantages; les premiers, outre les charges générales, supportent entièrement celle de l'impôt direct.

Chaque commune choisit ses représentants et ses juges.

Sont électeurs actifs: tous les bourgeois de la commune, les prêtres, les employés du gouvernement, les personnes ayant un grade de l'Uversité, instituteurs publics, et enfin tous les employés de la commune. Le vote est personnel. Les corporations et les personnes morales se font représenter par leurs fondés de pouvoir: une femme par son époux: une veuve par son mandataire. Les électeurs passifs sont tous les membres de la commune.

Les électeurs d'une commune peuvent, suivant le nombre de la population, former deux, trois ou quatre colléges électoraux. L'impôt sera partagé en autant de parties égales qu'il y aura de colléges. Chaque collége nommera un nombre égal de membres pour le comité et pour le tribunal. Quoique réunis séparément, les colléges voteront sur les listes contenant la totalité des membres.

Le comité communal (*Ausschuss*) sera de 8 ou 9 membres dans les communes de 400 électeurs, et dans les communes où le nombre des électeurs dépasse ce chiffre, il y aura 10 membres pour les 100 premiers, ensuite un membre pour chaque 20. Dans les communes au delà de 1,000, il y aura un membre pour chaque 100. Le nombre des suppléants est la moitié de celui des membres du comité. Le tribunal de la commune aura autant de membres que son comité, les suppléants compris.

Le comité choisit dans son sein le conseil municipal à la majorité des voix. Le conseil sera composé d'un maire et de deux conseillers. En cas de mort de l'un d'eux, on procédera aux élections nouvelles dans les quatre semaines. Tous ces emplois sont honorifiques. Les conseil et le tribunal sont nommés pour trois ans.

Telles sont les dispositions de la première partie du projet, et du premier chapitre qui règlent la constitution et l'organisation de la commune. Les mêmes dispositions s'appliquent au canton dont s'occupe le chapitre II. Le canton se compose de plusieurs communes. Les membres de son comité sont nommés par les comités des communes réunis dans le chef-lieu. Leur nombre ne peut pas être au-dessous de 12. Ils sont nommés pour trois ans. Le comité cantonal choisit dans son sein, également pour trois ans et à la majorité des voix, son président, et lui donne un nombre voulu de secrétaires.

Le chapitre III traite des arrondissements. Le président du conseil d'arrondissement, ainsi que les membres de ce dernier sont choisis pour trois ans.

Le chapitre IV contient l'organisation du département (*Kreis*). Les intérêts du département sont représentés et administrés par une députation choisie directement par le peuple. Chaque canton nomme à cet effet un député. Les cantons de plus de 15,000 âmes en nomment deux. La députation choisit dans son sein un président et des secrétaires.

La seconde partie du projet règle l'action des pouvoirs communaux dans les différents ressorts.

Ici commence la centralisation et elle est très-fortement attachée dans des chaînons.

Le comité du canton s'occupe de toutes les affaires qui dépassent les limites d'une seule commune. Il prend ses décisions et les fait exécuter par

son président. La commune peut en appeler au comité de l'arrondissement. Ce dernier approuvant la mesure, elle devient obligatoire. Le président du comité cantonal peut de son chef suspendre la décision, et porter les débats à la connaissance des autorités de l'arrondissement.

Les mêmes dispositions s'appliquent à l'arrondissement. Seulement ici apparaît la personne du gouvernement, le sous-préfet; c'est lui qui convoque le comité de l'arrondissement en session ordinaire et extraordinaire, et qui, en cas de litige, ou de nécessité, peut suspendre les délibérations pour en référer au président.

Le comité du département se rassemble une fois par an, le jour désigné par le ministère. Il fait des propositions au préfet, et doit sur sa demande lui communiquer ses décisions.

D'après cet exposé, il faut bien reconnaître que le projet, tout en étant libéral, est très-favorable à la centralisation.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 19 DECEMBRE. — La séance des deux chambres a été insignifiante aujourd'hui.

Après avoir vérifié 14 élections, la chambre des députés s'est réunie en comité secret pour traiter plusieurs questions définitives.

Après demain, la chambre doit procéder à sa constitution définitive.

— On a fait courir le bruit que le général Manuel de la Concha aurait été battu et blessé dans une rencontre avec les factieux. Des lettres du général, arrivées en ville, annoncent au contraire qu'il n'avait pas encore quitté Barcelonne.

Nouvelles de France.

Paris, 24 décembre.

Revue du président de la république.

On lit dans la *Patrie*, qui reçoit depuis quelques jours les communications du gouvernement :

« Dès six heures du matin, le général Perrot, entouré de ses aides de camp, était sorti de l'état major du palais des Tuileries pour précider à toutes les manœuvres de la garde nationale de Paris et de la banlieue.

» A huit heures et demie, toutes les légions étaient formées sur trois rangs en bataille. Elles étaient échelonnées dans la grande avenue des Champs-Elysées, dans le jardin des Tuileries, sur les boulevards et sur une partie des quais.

» L'armée n'était pas moins nombreuse que la garde nationale; sa tenue faisait l'admiration de tous.

» Les troupes étaient parties avant le jour de leurs différents cautionnements, de manière à être rendues à huit heures sur les emplacements respectifs qui leur ont été désignés.

» L'armée était en grande tenue de service; les officiers supérieurs à cheval, avec plumet; chaque régiment avait son drapeau, musique en tête. Les soldats étaient porteurs de leurs bidons, gamelles et ustensiles de campement.

» L'effectif de cette revue était de 40,000 hommes d'infanterie, 3,000 hommes de cavalerie, huit batteries d'artillerie attachées aux brigades de Paris et de Versailles.

» La ligne d'infanterie était formée en bataille par bataillons serrés en masses par divisions dans la grande avenue des Champs Elysées, la droite à la place de la Concorde, la gauche à la barrière de l'Etoile.

» La cavalerie était placée en bataille sur le quai de la conférence, le dos à la rivière, la droite à la hauteur du pavillon de Montreuil, la gauche vers le quai de Billy. Elle était formée dans l'ordre suivant :

» Une escadron de la garde républicaine, un escadron de gendarmerie de la Seine, quatre escadrons du 1er de cuirassiers, quatre escadrons du 4e dragons, trois escadrons du 2e dragons, trois escadrons du 5e lanciers, une division de guides.

» Les compagnies du génie marchaient avec leurs brigades et étaient placées à leur tête, tant en bataille qu'en marche.

» Les batteries d'artillerie, y compris celles en garnison à Versailles, marchaient également avec les brigades auxquelles elles sont attachées; elles étaient formées dans l'ordre de leurs brigades respectives en colonne par demi-batterie, dans la longueur du Cours-la-Reine, la tête à la hauteur du pavillon Montreuil.

» La cavalerie était sous les ordres des généraux de Grouchy et Reybell.

» Les troupes d'infanterie étaient disposées dans l'ordre suivant, dans toute la longueur de la grande avenue des Champs-Elysées.

» La première divisison, commandée par le général Guillabert, formait deux brigades, l'une sous les ordres du général François, l'autre sous les ordres du général Forcey.

» Une autre brigade était commandée par le général Courtais, que le colonel Buisson, du 55e, remplaçait dans le commandement.

» Les autres brigades étaient commandées par les généraux Sauboul, Labatie, de Luizi, Le Loutren, Salleix, Corbin et Cavaignac, cousin du chef du pouvoir exécutif, qui commande à Versailles.

» Le 24e régiment de ligne était chargé, concurremment avec la garde républicaine, de maintenir le bon ordre sur la place de la Concorde. Pendant la revue les forts sont restés gardés par les compagnies qui en forment la garnison fixe.

» La garde mobile était réunie sur la place de la Concorde par bataillons carrés en masse.

» Dès huit heures et demie, le général Changarnier parcourait les rangs et était accueilli partout par de nombreuses marques de sympathie.

» A neuf heures, M. le colonel Rébillot, préfet de police, escorté d'un piquet de cavalerie, s'est rendu à l'Elysée-National. Le ministre de la guerre, en uniforme de général de division, avec son état major; MM. Pierre-Napoléon Bonaparte, en uniforme de chef d'escadron de la légion étrangère, portant l'écharpe et la rosette de représentant du peuple; le colonel Laborde, le colonel Dumoulin; M. Fleury, commandant de spahis; le commandant Bertrand, représentant du peuple; M. Persigny, en uniforme de chef d'escadron de la garde nationale, et un grand nombre d'officiers supérieurs devant accompagner le président de la république, sont successivement arrivés.

» Ils étaient reçus dans le grand salon style Louis XV par l'aide-de-camp de service, le président étant en conférence avec les ministres. Une foule considérable entourait déjà l'Elysée, malgré toutes les mesures prises pour rendre la circulation libre dans la rue du Faubourg St Honoré et les rues adjacentes. Les chasseurs de Vincennes, deux bataillons d'infanterie et une compagnie de garde mobile étaient dans les cours et les jardins du palais.

» Vers dix heures, M. Louis-Napoléon Bonaparte a paru dans le salon, et après quelques minutes de causerie, il s'est disposé à partir pour la revue. Voici l'ordre du cortége :

» Un peloton de lanciers, de garde nationale à cheval, le président de la république ayant à sa droite le ministre de la guerre et à sa gauche son cousin, M. Pierre-Napoléon. Le président portait l'uniforme de général de la garde nationale, avec le grand cordon de la Légion-d'Honneur et la plaque de grand'croix de l'ordre; son chapeau était surmonté d'une aigrette greffée sur trois plumes tricolores. MM. le colonel Laborde, Dumoulin, Persigny, Laity étaient les plus rapprochés du président de la république. Plusieurs officiers supérieurs et d'anciens officiers de la garde impériale s'étaient joints au cortége, en tête duquel marchait le préfet de police.

» La sortie du palais de l'Elysée a été saluée de mille acclamations populaires : *Vive Napoléon! vive la France! vive la république!*

» Le cortége est arrivé à l'Arc-de-Triomphe par la rue du Colysée. Le président, s'avançant en tête de son brillant état-major, a parcouru rapidement le front des lignes de la garde nationale formant l'aile droite, et des troupes formant l'aile gauche; puis il est venu passer devant le front de la garde nationale massée sur trois lignes sur la place de la Concorde, dans la rue de la république, sur le boulevard de la Madeleine, dans la rue de la Paix, sur la place Vendôme, dans la rue Castiglione et rue de Rivoli. Les cris multipliés de : *Vive Napoléon!* quelques cris de *vive l'empereur!* ont constamment retenti sur le passage du président.

» Lorsque le président de la république a passé sur la place de la Concorde, où était la garde mobile, les cris plusieurs fois répétés de vive Napoléon! se sont fait entendre, ainsi que les cris de vive la mobile!

» Le président, arrêté un instant par l'élan populaire, s'est frayé un passage et est venu passer les lignes de la garde nationale à cheval, devant le front de la cavalerie en bataille sur le quai de la Conférence, puis il est venu se placer avec son cortége en face de l'Obélisque, à l'entrée de la grande avenue des Champs-Elysées.

» Le général Changarnier, qui n'a cessé de marcher à la droite du président de la république, s'est placé au pied de l'Obélisque, en face de lui. Le brave général était entouré des officiers généraux attachés à l'état-major de la garde nationale et des officiers de la place.

» Il était midi. Le défilé a commencé. Le président de la république en avant de son état-major; à sa droite le ministre de la guerre, à sa gauche le général Lebreton, questeurs de l'assemblée nationale, et le préfet de police. On remarquait plusieurs représentants dans ce groupe militaire.

» Dans cet intervalle, la garde nationale, qui formait l'aile gauche dans la grande avenue des Champs-Elysées avait fait son mouvement, et arrivait par la rue du Faubourg-Saint-Honoré et la rue de la république pour défiler par bataillons en masse, et les troupes de ligne, massées en colonnes par bataillons sur la rive droite de la Seine, attendaient leur tour.

» Le défilé a commencé. C'est la légion d'artillerie, son colonel, M. Guinard, en tête, qui a ouvert la marche. En passant devant le président, les officiers de tous les grades et les drapeaux ont salué. M. Louis-Napoléon se découvrait et s'inclinait à chaque salut.

» Puis sont venues les légions de la banlieue avec leurs autorités municipales en tête. On remarquait dans les rangs plusieurs officiers de la vieille garde, entre autres des capitaines de grenadiers dans les cohortes mobiles.

» Derrière les tambours de chaque légion marchaient les cantinières dans leur costume pittoresque. Les officiers supérieurs de la garde nationale étaient à pied.

» Plusieurs des gardes nationaux de la banlieue ont cru, dans un élan spontané, devoir quitter les rangs pour se porter vers le président, cherchant à lui presser les mains. Durant ce court incident, qui a un instant troublé l'ordre, on a distingué la courtoisie pleine de calme du président.

» Les gardiens de Paris et un peloton de gardes républicaines ont dû intervenir pour rétablir l'ordre dans le défilé.

» Les légions ont successivement défilé au port d'armes; les bataillons ayant l'arme sur l'épaule droite jusqu'à cinquante pas du président; en passant, les officiers de tous les grades et les drapeaux ont salué le président de la république.

» Le défilé de l'infanterie a eu lieu dans le même ordre, chaque batterie d'artillerie marchant avec la brigade à laquelle elle était attachée.

» La cavalerie a clos le cortége. La journée, qui se présentait vers le matin triste et froide, s'est déridée vers midi, et un temps magnifique a favorisé la solennité de cette revue. »

—On lit aussi dans le *Moniteur du soir :*

« Aujourd'hui, la troupe de ligne, qui a défilé après la garde nationale et la garde mobile sur la place de la Concorde, avait en tête le corps des Invalides, comme les vétérans de l'armée et ses aînés, et comme étant constitué par la réunion de toutes les armes.

» Le brave général Petit, qui reçut les adieux de l'empereur à Fontainebleau, dirigeait la marche, ayant à sa droite l'intendant militaire et le docteur Caffe, avec les insignes de leurs grades.

» Aussitôt le président de la république s'est détaché de l'état-major, pour venir serrer la main du vieux général Petit. »

— Il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs les diverses appréciations de la revue par les journaux.

On lit dans le *Constitutionnel :*

Tous les bons citoyens attendaient cette journée avec impatience. Plusieurs craignaient qu'elle ne vît naître parmi les corps armés qu'on passerait en revue, ou au sein de la population spectatrice, quelque émotion soudaine, quelque enthousiasme dangereux, quelque bruyant conflit, source de difficultés et de périls pour le nouveau gouvernement et pour la France. D'autres, au contraire, en plus grand nombre, espéraient que le sentiment de l'ordre et le respect de la loi se manifesteraient avec éclat dans les rangs de la garde nationale, de l'armée, du peuple de Paris assemblé, et que la paix publique et le pouvoir seraient également fortifiés par cette épreuve.

Hâtons-nous de le dire, ces espérances ont été justifiées et dépassées. La cause de l'ordre vient d'acquérir une force nouvelle, par l'attitude, le calme et l'union de tous ses défenseurs, réunis autour du pouvoir nouveau que s'est choisi la France. Lorsqu'un silence respectueux pour l'autorité publique a été interrompu par des cris, ces cris n'ont été qu'un signe éclatant d'adhésion au président, au vote national dont il est l'élu, à la loi qu'il représente, à la constitution qui l'a fait notre premier magistrat.

— On lit dans le *Journal des Débats :*

Quoique la garde nationale n'ait montré nul enthousiasme, il est cependant très-vrai que d'assez nombreuses acclamations ont accueilli à son passage au milieu des lignes, le président de la république. On nous a raconté qu'en plus d'un endroit il avait été proféré, surtout par quelques bataillons de la banlieue, des cris de *vive l'empereur!* Nous devons déclarer, pour notre part, n'en avoir pas entendu d'autres que ceux de *vive la république! vive Napoléon!* Nous croyons, mais sans en être certains, que dans l'artillerie de la garde nationale et dans la 6e légion de Paris il a été poussé quelques cris de *vive l'amnistie!*

L'armée n'a fait entendre aucun cri.

Un ordre parfait a présidé à toute la cérémonie. D'ailleurs la foule était peu nombreuse.

— Un incident assez grave a signalé hier la discussion du 15e bureau, qui s'occupait d'un projet de loi relatif à l'agriculture. M. Alem-Rousseau a fait une motion d'ordre à l'occasion des craintes qu'inspire la revue de demain. Il a demandé s'il était vrai que le général Changarnier avait tenu le propos suivants: « *Il me serait aussi facile de faire aujourd'hui un* »*empereur que d'acheter un paquet de pralines.* » Ce propos, a dit Alem-Rousseau, a pris assez de consistance pour inquiéter sérieusement la population de Paris. Il serait peut-être bon que le bureau chargeât son président d'avoir une conférence avec le président de l'assemblée nationale pour provoquer, s'il y a lieu, pour ce soir, la réunion de l'assemblée.

M. Martin (de Strasbourg), président du bureau, a cru pouvoir affirmer qu'il résulte d'une conversation de M. Marrast avec le général Changarnier, que les paroles du général ont été mal interprêtées, et qu'il n'y a aucune crainte sérieuse à concevoir pour la revue de demain.

M. le général Changarnier, dit-il, a bien pu se servir, des mots qu'on lui a prêtés; mais il n'a pas cessé un instant, depuis le commencement jusqu'à la fin de la conversation avec M. A. Marrast, de protester de son dévouement à la république. Il a bien pu dire : « *Il serait peut-être aussi facile de faire un empereur qu'un président de la république, si on le voulait.* » Mais il a redit, de la manière la plus formelle qu'il n'avait entendu faire, comme la nation, qu'un président de la république, et qu'il s'opposerait avec énergie à tout mouvement qui prendrait un autre caractère.

Voici une autre version sur le même bruit : M. Armand Marrast aurait été chargé, dans la journée de mardi, d'informer le commandant-général de la garde nationale de l'intention qu'avait le gouvernement de faire proclamer le président de la république à la séance de mercredi, afin de prévenir le mouvement impérialiste qui était annoncé pour le lendemain jeudi. M. Marrast en s'acquittant de cette mission, aurait demandé d'abord à son interlocuteur si l'on pouvait compter sur lui pour la défense de la république, et le général Changarnier aurait répondu :

« *On le peut; mais il me serait aussi facile de faire un empereur qu'un cornet de dragées.* » Ces paroles superbes et tant soit peu audacieuses dans la bouche d'un homme qui dispose de toutes les forces militaires de la capitale ont inquiété vivement un grand nombre de représentants du peuple. La réunion du palais national s'en est émue, et elle a nommé une commission sur la proposition de l'un des secrétaires de l'assemblée nationale, M. Peupin, lequel a exprimé l'intention d'interpeller les ministres sur le double commandement dont se trouve investi le général Changarnier.

PARIS 25 DECEMBRE. — Malgré la solennité de la fête de Noel, il est venu aujourd'hui beaucoup de monde à la réunion de la petite bourse qui se tient au Passage de l'Opéra; la rente a été faite d'abord en forte hausse sur les prix de clôture de la Bourse de samedi, mais par suite de réalisations de bénéfices, elle est restée à 77.70, ce qui donne une hausse de 50 centimes.

— Le programme du nouveau ministère n'était point encore arrêté définitivement ce matin. Un conseil était convoqué dans la journée pour régler, assure-t-on, les points délicats de ce travail. Le plus délicat de tous est, sans contredit, l'amnistie. On persiste à dire que, sur cette question, le cabinet est beaucoup moins disposé à la clémence que le nouveau chef de l'Etat. Le ministère, dit-on, est on ne peut plus disposé à adoucir la rigueur des châtiments prononcés déjà par la justice; il accepte franchement l'idée des propositions faites par le cabinet précédent, pour changer une transportation pour un temps en Algérie, à des conditions qui sont à peine un châtiment, la peine prononcée par l'Assemblée et appliquée administrativement contre le plus grand nombre des insurgés de juin. Mais il croit en même temps que, si les soldats de l'insurrection peuvent être traités avec une certaine indulgence, l'intérêt de la société tout entière ne permet pas qu'on rende aux chefs la liberté et les moyens de menacer encore une fois le pays et sa constitution.

Il y a, d'ailleurs, pour l'application actuelle des idées d'indulgence sur lesquelles chacun est d'accord, des impossibilités en quelque sorte matérielles. A moins d'un pardon et d'un oubli général, dont le ministère ne parait pas vouloir prendre la responsabilité, il faut de toute nécessité attendre le procès des affaires de mai et de juin.

— Voici comment a été décidée en conseil des ministres la revue de la garde nationale et de l'armée qui a eu lieu hier:

Les ministres étaient réunis vendredi dernier à l'Elysée-National et M. H. Passy, ministre des finances, fut le premier qui parla de la nécessité d'une revue afin de faire connaître la personne du président à la garde nationale et à l'armée. Cet avis donna lieu à quelques débats. Mais la délibération n'était pas encore terminée lorsqu'arriva M. le colonel Rebillet, le nouveau préfet de police. La question lui fut soumise et il déclara qu'il s'opposait à l'idée d'une revue. M. Louis-Napoléon voulut savoir quelles étaient ses objections. M. Rebillet fit observer que les sociétés secrètes étaient plus violentes que jamais, et qu'il était à craindre qu'elles ne fissent quelque tentative désespérée contre la vie de l'élu de la nation. — Vous n'avez pas d'autre objection? — Non, M. le président. — Eh bien, alors la revue aura lieu dimanche. C'est la première fois que j'exprime une volonté formelle; mais elle est irrévocable. L'objection qu'on me signale aujourd'hui existerait demain et toujours, et il faut absolument que je me montre à la garde nationale et à l'armée.

— Le maréchal Bugeaud, commandant en chef de l'armée des Alpes, vient de lui adresser l'ordre du jour suivant :

« Paris, le 24 décembre 1848.

» Soldats de l'armée des Alpes,

» Le président de la république ne pouvait mieux honorer ma longue carrière qu'en me plaçant à votre tête! C'est me donner la certitude que je pourrais rendre de nouveaux et grands services à la France, s'il se présente des circonstances où elle ait à faire appel à votre valeur et à votre dévouement.

» Six ans de guerre en Afrique m'ont démontré que nos jeunes armées n'ont pas dégénéré et qu'elles sauraient imiter les armées de la république et de l'empire.

» Vous êtes trop bons citoyens pour désirer la guerre; mais vous voudriez tous la faire si elle venait à éclater.

» Vous serez, en attendant, les fermes défenseurs de la loi. Vous comprendrez tous que l'ordre est la plus sûre garantie de la vraie liberté et de la prospérité publique; que l'ordre est encore plus nécessaire aux masses de travailleurs qu'aux classes qui, par le travail, sont arrivées à l'aisance. Il n'y a rien d'aussi populaire que l'ordre! Vous êtes, nous sommes tous enfants du peuple, nous saurons donc lui garantir ce bien inappréciable sans lequel il ne jouirait d'aucune des libertés conquises!

» Si ma santé me le permettait, je serais déjà au milieu de vous, car j'éprouve le besoin de connaître les régiments que je n'ai pas encore vus et de renouveler connaissance avec ceux dont j'ai partagé les travaux et la gloire en Afrique.

» Je le ferai dès que mes forces seront revenues. D'ici là, je me reposerai avec une entière confiance sur votre bon esprit et les habitudes de discipline qui sont de tradition parmi vous. Elles ont été soigneusement entretenues dans vos rangs par l'honorable et habile général [illegible] succède dans le commandement de l'armée des Alpes, et dont je [illegible] que vous vous séparez à regret.

Signé : Maréchal BUGEAUD D'ISLY. »

— La plupart des destitutions ou suspensions du fait du gouvernement provisoire vont être abrogées. [illegible] doit, dit-on, rentrer à la présidence de la cour des comptes.

— Dans le programme que doit présenter le cabinet dans la séance de demain, la fermeture des clubs sera, dit-on, demandée comme une chose urgente.

— La *Réforme* publie un ordre du jour du général Rulhières, ministre de la guerre, duquel il résulte que la qualification de citoyen et la formule *salut et fraternité* devront à l'avenir être supprimées dans les correspondances officielles.

— M. de Lamartine, d'après ses intimes, serait tout-à-fait désabusé du pouvoir. Non seulement, disent-ils, il aurait manifesté le désir de n'être pas porté sur la liste des candidats à la vice-présidence, mais il aurait encore l'intention de donner sa démission de représentant du peuple.

Message du président des Etats-Unis.

Présenté au congrès le mardi 5 décembre 1848.

« Concitoyens du sénat et de la chambre des représentants,

» Sous la bienveillante protection de Dieu toutpuissant, les représentants des Etats et de la nation sont de nouveau rassemblés pour délibérer dans l'intérêt du bien public; la reconnaissance de la nation envers le souverain arbitre de tous les événements humains doit être égale aux bienfaits sans nombre dont nous jouissons.

» La paix, l'abondance et le contentement règnent sur toute l'étendue de notre territoire, et notre pays bien-aimé offre à l'univers [illegible] moral plein de sublimité.

» L'état d'agitation et d'instabilité dans lequel se trouvent quelques-unes des principales puissances européennes, a tendu [illegible] à restreindre et embarrasser le commerce, et à [illegible]

les prix chez toutes les nations commerçantes. Toutefois, nonobstant ces circonstances, les Etats Unis, grâce à l'abondance de leurs produits, en ont ressenti les effets moins lourdement qu'aucun autre pays, et tous nos grands intérêts continuent à trouver succès et prospérité.

» En passant en revue les grands événements de l'année qui vient de s'écouler, en comparant l'état de trouble et de désordre des autres contrées avec notre situation si calme et si heureuse, nous pouvons nous féliciter d'être le peuple le plus favorisé de la terre. Tandis que d'autres nations combattent pour l'établissement d'institutions libres, sous lesquelles l'homme puisse se gouverner lui-même, nous sommes, nous, en pleine jouissance de ces mêmes institutions, — riche héritage de nos pères. Tandis que les peuples éclairés de l'Europe sont en proie aux convulsions, aux déchirements de la guerre civile ou des luttes intestines, nous tranchons toutes nos questions politiques par l'exercice paisible de nos droits d'hommes libres, dans l'urne du scrutin.

» La grande maxime républicaine, si profondément gravée dans le cœur de notre peuple, que le vœu de la majorité, exprimé constitutionnellement, doit prévaloir, cette maxime est notre sauve-garde assurée contre la force et la violence. C'est un juste sujet d'orgueil de voir notre réputation et notre caractère comme nation faire chaque jour des progrès plus rapides dans l'estime du monde civilisé. C'est à la sagesse et à la liberte de nos institutions que nous devons faire honneur de ce que, tandis que d'autres nations ont acheté la gloire au prix des souffrances, de la détresse, de l'appauvrissement de leurs peuples, nous avons acquis notre position au milieu d'une prospérité non interrompue, et d'une aisance, d'un bonheur individuel toujours croissants.

» Je suis heureux de vous annoncer que nous sommes en relations amicales et pacifiques avec toutes les nations. Des traités de commerce avantageux ont été conclus, durant les quatre dernières années, avec la Nouvelle-Grenade, le Pérou, les Deux-Siciles, la Belgique, le Hanovre, les duchés d'Oldembourg et de Mecklembourg Schwérin. D'après notre exemple, la Grande-Bretagne, notre principal acheteur à l'étranger, s'est relâchée de son système prohibitif. D'autres nations éclairées ont également adopté une politique commerciale plus libérale, et notre commerce a subi un accroissement, une extension notable.

» Notre pays est plus haut placé que jamais dans le respect du monde; pour conserver cette position, il ne faut que maintenir la paix, et demeurer fidèles au grand principe fondamental de notre politique extérieure: la non-intervention dans les affaires domestiques des autres nations. Nous reconnaissons a tous les peuples le droit dont nous jouissons nous-mêmes, de changer et de réformer à leur gré leurs institutions politiques. Par suite, nous ne regardons pas au délà des gouvernements existants capables de maintenir leur autorité. Nous reconnaissons tous les gouvernements de fait, non-seulement par un principe de saine politique, mais aussi par un respect sacré pour l'indépendance des nations.

» De ce que telle est notre politique établie il ne s'ensuit pas que nous puissons être toujours spectateurs indifférents du progrès des principes libéraux. Le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont salué avec bonheur et enthousiasme l'établissement de la république française, et nous applaudissons de même en ce moment aux efforts qui ont pour but de réunir les états de l'Allemagne en une confédération, semblable, sous beaucoup de rapports, à notre Union fédérale. Si les états allemands, si grands, si éclairés, avec la position centrale qu'ils occupent en Europe, réussissent à établir un gouvernement fédéral, en assurant en même temps aux citoyens de chaque état un gouvernement local, adapté à leur situation respective, et en délivrant de toute entrave leur trafic et leurs relations réciproques, ce sera une ère importante dans l'histoire des événements humains. Tout en consolidant, en augmentant la puissance de l'Allemagne, cet événement ferait faire un pas immense à la cause de la paix, du commerce, de la civilisation, et de la liberté constitutionnelle par tout l'univers.

» Nos relations avec tous les gouvernements de ce continent sont, croyons-nous, sur un pied plus amical et plus satisfaisant, qu'à aucune époque antérieure.

» Depuis l'échange des ratifications du traité de paix avec le Mexique, nos rapports avec le gouvernement de cette république ont été du caractère le plus cordial. L'envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire des Etats Unis a été reçu et reconnu à Mexico; de son côté, un représentant diplomatique du Mexique, revêtu du même titre, a été reçu et reconnu par le gouvernement; les bonnes relations entre les deux pays, qui avaient été suspendues, ont été heureusement renouées; et sont destinées, nous l'espérons, à se continuer longtemps. Les deux républiques, situées sur le même continent et ayant des territoires contigus, ont toute espèce de motifs de sympathie et d'intérêt, pour demeurer perpétuellement amies.

» Cette heureuse situation de nos relations extérieures me dispense d'appeler plus longuement votre attention sur ce point.

» Mon but, mon désir constant a été de cultiver la paix et le commerce avec tous les pays. La tranquillité au dedans, des relations pacifiques au dehors, constituent la véritable politique permanente de notre pays. La guerre, ce fléau des nations, devient parfois inévitable; mais on doit toujours l'éviter, lorsqu'on peut le faire sans porter atteinte aux droits et à l'honneur de la nation.

Guerre du Mexique, ses conséquences.

« Un des résultats les plus importants de la guerre dans laquelle nous nous sommes trouvés récemment entraînés avec une contrée voisine, est la preuve qu'elle a donnée de la force militaire de notre pays. Avant la guerre du Mexique, les puissances européennes et étrangères n'avaient qu'une idée imparfaite et erronée de notre force physique comme nation, et de nos moyens pour soutenir une guerre, spécialement une guerre engagée hors de notre pays. Elles croyaient que notre armée permanente en temps de paix n'excédait pas dix mille hommes.

» Habituées elles-mêmes à entretenir de fortes armées régulières, tant pour protéger leurs trônes contre leurs propres sujets que contre leurs ennemis extérieurs, elles ne concevaient pas qu'il fût possible pour une nation de soutenir la guerre avec succès, sans une telle armée, disciplinée et formée par un long service. Elles faisaient peu de cas de nos milices, et étaient loin de les regarder comme une force effective, sauf peut être pour quelques opérations défensives en cas d'invasion de notre sol. Les événements de la dernière guerre avec le Mexique, non seulement ont détrompé ces puissances, mais ont fait disparaître des idées erronées qui s'étaient jusqu'à certain point répandues parmi nos propres citoyens.

» Cette guerre a démontré qu'à l'instant même où éclatent des hostilités inattendues et pour lesquelles nul préparatif n'a été fait, on peut, dans un bref délai, mettre en campagne une armée volontaire de soldats-citoyens, égale en valeur aux vieilles troupes, et assez nombreuses pour faire face à toutes les éventualités. Contrairement à ce qui aurait eu lieu dans tout autre pays, nous n'avons été obligés de recourir à aucune espèce de tirage ou de conscription. Loin de là, tel était le nombre des volontaires qui offraient patriotiquement leurs services, que la plus grande difficulté était de choisir, et de décider quels seraient ceux auxquels on imposerait le désappointement de rester dans leurs foyers. Nos soldats citoyens sont ceux que l'on tire de la population dans les autres pays. Ils comptent dans leurs rangs toutes les professions, tous les métiers: fermiers, avocats, médecins, marchands, manufacturiers, ouvriers, manœuvres, et cela non-seulement parmi les officiers, mais aussi parmi les simples soldats. Ils diffèrent encore de ceux des autres nations sous divers rapports. Ils sont armés, et ont été habitués, dès leur jeunesse, à manier des armes à feu et à s'en servir; nombre d'entre eux, — surtout ceux qui viennent des Etats de l'ouest, — sont d'habiles tireurs. Ce sont des hommes qui ont une réputation à maintenir, par leur bonne conduite en campagne. Ils sont intelligents, et il existe parmi eux une individualité qu'on ne trouve dans les rangs d'aucune autre armée.

» Dans la mêlée, chaque soldat, aussi bien que chaque officier, combat pour son pays, et en même temps pour obtenir quelque gloire et quelque distinction parmi ses concitoyens, lorsqu'il rentrera dans la vie civile.

» La guerre avec le Mexique a démontré non-seulement que le gouvernement est en état d'organiser une armée nombreuse dans une circonstance imprévue, mais encore qu'il est en état de l'approvisionner de toutes les munitions et denrées nécessaires, avec une rapide facilité, et d'en diriger efficacement les opérations. La force de nos institutions s'est révelée, non-seulement dans la valeur et le mérite des troupes engagées dans les opérations actives, mais aussi dans l'organisation des départements exécutifs chargés de la direction et de la conduite générale de la guerre.

» Si l'on ne peut accorder trop d'éloges aux officiers et aux hommes qui ont payé de leur personne dans les batailles, il serait injuste d'oublier ces officiers forcément retenus à l'intérieur, sur lesquels repose le soin de fournir à l'armée, en temps et lieux opportuns, les munitions de guerre et autres approvisionnements, si nécessaires pour la mettre en état d'agir. Le mérite qui revient à cette classe d'officiers est d'autant plus grand, que jamais armée, dans les temps anciens ou modernes, ne fut mieux servie et approvisionnée que notre armée du Mexique. Opérant dans un pays ennemi, à deux mille milles du siége du gouvernement fédéral, éparpillée sur une vaste étendue de territoire, en corps placés à des centaines, parfois même à des milliers de milles de l'un de l'autre, il ne fallait rien moins que l'infatigable vigilance et l'énergie extraordinaire de ces officiers pour pourvoir l'armée, sur tous les points et en temps opportun, de tout ce qui lui était nécessaire pour agir efficacement.

» Ce n'est que justice de déclarer que les officiers placés à la tête des divers bureaux exécutifs, tous sous le regard et la surveillance immédiate du secrétaire de la guerre, ont accompli leurs devoirs respectifs avec habileté, énergie, efficacité. Ils ont obtenu une part moindre que leurs compagnons d'armes, dans la gloire de cette guerre, n'ayant pas couru les périls des batailles; mais sans leur aide, sans leur prévoyance, sans leur coopération incessante, ceux qui combattaient n'auraient pas eu les moyens de conquérir l'honneur éternel dont ils ont couvert leurs noms et leur patrie.

» Quand on aura examiné tous ces faits, on s'étonnera moins au dehors que notre noble armée du Mexique, réguliers et volontaires, ait pu rester victorieuse sur tous les champs de bataille, quelles que fussent les chances qu'elle avait contre elle.

» La guerre du Mexique a pleinement démontré la capacité des gouvernements républicains à poursuivre heureusement hors de ses frontières une guerre juste et nécessaire, avec la vigueur qu'on n'attribue d'ordinaire qu'aux gouvernements où les formes de l'autorité sont plus arbitraires. Les écrivains qui ont traité du droit public ont volontiers refusé aux républiques cette unité, cette harmonie de plans et cette vigueur d'exécution, que l'on accorde généralement aux systèmes monarchiques et aristocratiques; et cette insuffisance caractéristique du gouvernement populaire se faisait plus particulièrement sentir dans la conduite d'une guerre faite sur un territoire ennemi. La guerre avec la Grande-Bretagne en 1812 avait été en général trop renfermée dans nos propres limites, et n'avait pu jeter sur sur ce point que fort peu de lumière. Mais la guerre que nous venons de clore par une paix honorable, prouve, sans qu'il soit possible d'élever le moindre doute, que le gouvernement représentatif populaire est au niveau de toutes les éventualités qui peuvent se présenter dans les affaires d'une nation.

» La guerre avec le Mexique a fait ressortir d'une manière énergique et frappante un autre caractère de nos institutions, c'est que, sans sacrifices de la part du gouvernement sans danger pour nos libertés, nous possédons virtuellement, au sein de notre société d'hommes libres et toute prête à marcher dans une guerre juste et nécessaire, une armée permanente de deux millions de citoyens soldats, pareils à ceux qui ont livré les batailles du Mexique.

» Mais notre force militaire ne consiste pas seulement dans notre capacité à prouver sur terre de vastes et heureuses opérations. La marine est l'autre bras de la défense nationale. Si les services de la marine n'ont pas été dans la dernière guerre aussi brillants que ceux de l'armée, c'est tout simplement parce que nos ennemis se trouvaient hors d'Etat de nous affronter sur mer.

» Tandis que l'armée trouvait l'occasion de rendre des services plus éclatants, la marine n'en concourait pas moins pour sa bonne part à la conduite de la guerre. Armée et marine, toutes deux ont dignement et complétement rempli leur devoir envers le pays. On doit les plus grands éloges aux habiles et vaillants services rendus par les officiers ou les simples marins, qu'ils aient agi séparément ou de concert avec nos troupes, dans la conquête des Californies, la prise de Vera-Cruz et l'occupation des autres postes importants de la côte du Golfe ou de celle du Pacifique. Leur vigilance, leur énergie, leur habileté ont été d'un puissant secours pour empêcher les ennemis de recevoir des munitions de guerre et autres provisions, tandis qu'elles assuraient l'arrivée de tous les approvisionnements que réclamait notre armée. Nulle part notre commerce, si étendu, n'a été un seul instant compromis; et cette sécurité contre tous les maux de la guerre, c'est à notre marine que le pays en est redevable.

» Les officiers des différents bureaux de l'administration, des arsenaux et des stations qui se rattachaient au service, tous sous la direction du secrétaire de la marine, ont aussi droit à une bonne part d'éloges pour l'activité, la prévoyance et l'énergie avec lesquelles toutes leurs opérations ont été conduites.

» La vigilance qui présidait à tous les mouvements de la marine existait aussi pour ceux de l'armée. Un concert parfait régnait entre les chefs de ces deux bras de notre puissance. Par suite d'ordres donnés à propos, nos navires de guerre dans l'Océan Pacifique et dans le golfe du Mexique étaient stationnés de manière à pouvoir coopérer efficacement avec l'armée. Et cette heureuse combinaison de mouvements assurait son succès.

» Les grands résultats que cette guerre a mis en lumière seront d'une importance incommensurable pour les progrès futurs de notre pays. Ils tendront puissamment à nous garantir des collisions extérieures et à nous mettre en mesure de poursuivre sans interruption notre politique de prédilection: « Paix avec toutes les nations, alliances compromettantes avec aucune. »

» Occupant, comme nous le faisons, parmi les nations, une position plus imposante qu'a aucune autre époque, nos devoirs envers nous-mêmes et envers la postérité se sont agrandis dans la même proportion. Cette conviction nous frappe surtout en présence des vastes adjonctions que nous venons de faire à nos possessions territoriales, en présence surtout de la valeur énorme de ces adjonctions.

Agrandissements de l'Union.

» En moins de quatre ans, l'annexion du Texas à l'Union a été consommée; notre titre au territoire de l'Orégon, placé au-dessous du 49e parallèle, seule partie de ce territoire qu'eussent jamais réclamée mes prédécesseurs, a été régularisé; enfin le Nouveau-Mexique et la Haute Californie ont été acquis en vertu d'un traité. Ces différents territoires, selon un rapport préparé par le commissaire du bureau général des terres, d'après les informations les plus authentiques qu'il a pu recueillir, rapport que je vous transmets ci-joint; ces territoires, dis-je, présentent une surface de un million cent quatre-vingt-treize mille soixante et un milles carrés, c'est-à-dire sept cent soixante-trois millions cinq cent cinquante-neuf mille quarante acres, tandis que l'étendue des vingt neuf autres Etats et le territoire qui, situé à l'est des Montagnes rocheuses, ne se trouve point encore organisé en Etats, contient 2 millions 59 mille 513 milles carrés ou 1,318,126,058 acres.

» Cette évaluation montre que les territoires récemment acquis et sur lesquels s'étend aujourd'hui notre domination exclusive, forment un pays qui dépasse la moitié de l'étendue qu'avaient les Etats Unis avant leur acquisition. Si de l'évaluation nous excluons l'Orégon, il restera encore dans les limites du Texas, du Nouveau-Mexique et de la Californie, 851,598 milles carrés ou 545,012,720 acres, c'est-à-dire une adjonction égale au tiers de l'Union avant l'acquisition de ces trois provinces; et y compris l'Orégon, cela forme une étendue de territoire égale à l'Europe, moins la Russie.

» Le Mississipi, naguère la frontière de notre pays, n'en est plus aujourd'hui que l'artère centrale. Grâce à ces dernières acquisitions, les Etats-Unis sont aujourd'hui presque aussi vastes que l'Europe tout entière. Le surintendant du relèvement des côtes, dans un rapport que vous trouverez ci-joint, estime que la côte du Texas sur le golfe du Mexique dépasse quatre cents milles; que celle de la côte de la Californie, sur l'océan pacifique, dépasse neuf cent soixante-dix milles; et celle de l'Orégon, y compris le détroit de Fuca, six cent cinquante milles; ce qui donne, pour la côte entière du Pacifique un chiffre de 1,620 milles, et pour l'ensemble des deux côtes, Pacifique et golfe du Mexique, un total de 2,020 milles.

» La longeur de la côté de l'Atlantique, des limites septentrionales de l'Union jusqu'à la Sabine, en doublant le cap de Floride, est évaluée à 3,100 milles; de sorte que l'adjonction des côtes y compris l'Orégon, est environ les deux tiers de ce que nous possédions auparavant; et si on laisse de côté l'Orégon, il reste encore un gain de 1,870 milles, c'est-à-dire de près de la moitié de ce que nous possédions avant ces acquisitions.

» Nous possédons maintenant trois grandes frontières maritimes: une sur l'Altantique, une autre sur le golfe du Mexique et la troisième sur le Pacifique, formant ensemble une ligne de côtes qui dépasse cinq mille milles. Telle est l'étendue de côtes des Etats Unis, sans y comprendre les baies, les havres et les petites irrégularités du continent, non plus que le contour des îles. Si on tenait compte de tous ces détails, la longueur totale de la ligne des côtes, d'après l'estimation du surintendant du relèvement, serait de trente-trois mille soixante-trois milles.

» Il serait difficile de calculer la valeur de ces immenses adjonctions faites à nos possessions territoriales. Le Texas, contigu à la frontière occidentale de la Louisiane, embrassant dans ses limites une partie des affluents navigables du Mississipi, ainsi qu'une côte considérable, n'aurait pu rester longtemps entre les mains d'une puissance étrangère sans compromettre la paix de notre frontière du Sud-Ouest; des produits, placés dans le voisinage des cours d'eau tributaires du Mississipi, auraient cherché un débouché sur ces rivières qui coulent à travers notre territoire; et le danger d'une collision entre les intérêts du Texas comme Etat étranger et les nôtres, eût été imminent, tandis que des embarras et des difficultés seraient venus entraver incessamment nos relations commerciales.

» Si le Texas fût tombé dans les mains, ou bien sous le contrôle et l'influence de quelque grande puissance étrangère, comme cela aurait pu se faire, ces dangers auraient encore augmenté. Ils ont complétement disparu par l'annexion volontaire de ce pays aux Etat-Unis. Le Texas, par sa position, était une partie naturelle et pour ainsi dire indispensable de notre territoire. Heureusement, il est entré dans le sein de notre pays, et il forme aujourd'hui l'un des Etats de notre confédération « sur un pied d'égalité » avec les Etats fondateurs. » La salubrité de son climat, la fertilité de son sol, si bien approprié à la production de quelques-unes de nos denrées les plus précieuses, ses avantages commerciaux le rendront bientôt l'un des Etats les plus populeux.

» Le nouveau Mexique, situé dans l'intérieur et dépourvu de côtes, contient une grande quantité de terres fertiles; il abonde en mines de métaux précieux, et peut nourrir une population considérable. Sa position le rend l'intermédiaire et le lien entre nos possessions du Texas et nos établissements de l'Océan pacifique.

» La Haute Californie, en laissant même de côté les vastes richesses minérales qui s'y sont récemment révélées, se trouve aujourd'hui, sous le rapport de la valeur et de l'importance, ce qu'était la Louisiane, lorsqu'il y a quarante-cinq ans ce beau territoire fut acheté à la France. S'étendant sur près de dix degrés de latitude le long du Pacifique, embrassant les seuls havres commodes et sûrs de cette côte sur un développement de plusieurs centaines de milles, jouissant d'un climat tempéré et d'une vaste étendue de terres fertiles, il est presque impossible de se rendre compte de sa richesse jusqu'à ce qu'elle ait passé dans le gouvernement de nos lois et qu'elle ait pu développer toutes ses ressources.

» Par sa position, elle doit commander le riche commerce de la Chine, de l'Asie, des iles du Pacifique, du Mexique occidental, de l'Amérique centrale, des Etats de l'Amérique du Sud et des possessions russes qui bordent cet Océan. Il se formera nécessairement dans un délai très prochain, sur la côte de la Californie, un vaste marché, qui, peut-être, est destiné à rivaliser d'importance avec celui de la Nouvelle Orléans elle-même. Le dépôt du vaste commerce qui existera sur le pacifique, sera sans doute placé sur quelque point de la baie de San-Francisco, et se trouvera par rapport à toute la côte occidentale dans la position où se trouve la Nouvelle-Orléans par rapport a la vallée du Mississipi et au golfe du Mexique. A ce dépôt, nos nombreux baleiniers viendront avec leurs cargaisons, pour trafiquer, se radouber et se ravitailler. Cette seule circonstance contribuera singulièrement à la création d'une ville qui deviendra bientôt le foyer d'un commerce considérable et sans cesse grandissant Située sur un havre sûr, assez vaste pour contenir les marines réunies du monde et fournissant d'excellents bois de construction pour les navires, cette ville, qui appartiendra aux Etats-Unis, deviendra nécessairement notre grand dépôt naval de l'Ouest.

(*La suite à demain.*)

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Jeudi 28 *Décembre*, 1848. — (Représentation n° 82.)

LE BARBIER DE SÉVILLE,

opéra en quatre actes, paroles de Beaumarchais, arrangées sur la musique de Rossini par Castil Blaze.

Mme LANGEVAL, engagée comme première chanteuse légère, remplira le rôle de ROSINE.

Précédé de:

MOIROUD ET COMPAGNIE,

vaudeville en un acte, par MM. Bayard et Delorme.

On commencera à sept heures précises.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MARDI 26 DÉCEMBRE. — A la société des effets publics les affaires étaient assez considérables en portugais, mexicains et péruviens. C'est dans ce derniers fonds que la tendance a été le plus favorable.

Holl. 2 1/2 % 48 1/8 Portug. 4 % 27 3/4, 1/2, 3/8, 1/2 id. 3 % 26 1/2; Esp. 3 % int. 19 1/2, 9/16, 5/8: id. Ard à 510 liv. 9 15/16, 10; Mexic. 22, 21 7/8; Péruv. 32 3/4, 5/8, 3/4, 33, 32 7/8.

MADRID, MARDI 19 DÉCEMBRE. — 3 % 21 1/4 au compt; après la bourse, 21 1/4 5/16 A. — 5 % 10 1/4 au compt.; après la bourse, 10 1/8 A. — Dette sans intérêt, 3 7/8 au compt., après la bourse, 3 7/8 A. — oupons, 6 au compt. — Valés non consolidés, 6 au compt. — Billets du trésor, 78 A.; 80 P. — Changes: Paris, 4 fr. 8 c. P.; Londres, 48 D; Marseille, 5-10.

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MERCREDI 27 DÉCEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS.	— Dette active.	2½	0/0	48 7[illegible]
	Dito dito	3	»	57 1[illegible]
	Dito dito	4	»	74 [illegible]
ESPAGNE	— Ardoins de L. 510.	5	»	10
	Dito intér. L. 510	3	»	[illegible] 3/4
RUSSIE.	— Emprunt Hope 1798 & 1816.	5	»	100
AUTRICHE.	— Obligat. Métalliques.	2½	»	37 1/2
PÉROU.	—	6	»	30 1/2

A LA HAYE, chez C. van der Meer, *Spui* N° 75.